

# MISE EN PLACE DES MECANISMES DE VERITE ET RECONCILIATION AU TOGO

-----

## ORGANISATION DE CONSULTATIONS NATIONALES

Avril- Juin 2008  
PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

### 1. Contexte et justification

L'histoire du Togo a été marquée depuis 1958 par la récurrence des violences et troubles politiques qui ont engendré la transgression des principes humanitaires et des atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Des tentatives de réponses ont été apportées à ces violations mais il semble qu'un climat d'impunité persiste, ce qui engendre l'instabilité, et la perpétuation d'une culture de la violence.

C'est pourquoi, les différentes Commissions d'enquêtes et missions d'établissement des faits mises en place aux lendemains des élections présidentielles de 2005 ont placé la lutte contre l'impunité au centre de leurs préoccupations et de leurs recommandations.

Le Rapport de la Commission de Réflexion sur la réhabilitation de l'histoire du Togo créée le 7 septembre 2005 s'inscrit dans le même sens. Pour cette Commission il faut « encourager et garantir absolument le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles. Ne plus jamais tolérer l'impunité ; le sang des fils et filles du Togo, ne doit plus jamais couler gratuitement sur notre terre, Terre de nos aïeux ».

Le 22 août 2006, les acteurs de la classe politique togolaise ont signé un Accord Politique Global (APG) qui, sur la thématique des violences et atteintes aux droits humains, prévoit la mise sur pied de deux commissions. La première sera chargée de faire la lumière sur les actes de violence à caractère politique commis durant la période allant de 1958 à nos jours et d'étudier les modalités d'apaisement des victimes. La seconde doit proposer des mesures en vue de favoriser le pardon et la réconciliation nationale.

Le 28 juillet 2007, lors du lancement de la Campagne Nationale de lutte contre la violence et l'impunité, le Chef de l'Etat a réaffirmé son engagement à lutter contre l'impunité : « la vérité doit être établie et la justice doit être assurée pour éviter les amalgames et le risque que d'honnêtes gens voient leur réputation ternie et leur dignité bafouée par des accusations injustes ». « Pour moi, il ne fait aucun doute : « la vérité est la mère de la justice ».

Cette détermination à lutter contre l'impunité a été réaffirmée le 1<sup>er</sup> novembre 2007 par le Chef de l'Etat dans son discours à la Nation après les élections législatives du 14 octobre 2007. C'est dans cette veine que s'inscrit également le Programme d'action de gouvernement présenté par le Premier Ministre le 17 décembre 2007 à l'Assemblée Nationale.

Cependant, afin de résoudre de façon durable le problème de l'impunité au Togo, le Chef de l'Etat a suggéré que « de larges consultations soient faites en direction des mouvements associatifs, des autorités religieuses, des chefs traditionnels et d'autres entités parmi les forces vives de la nation en vue de recueillir leurs points de vue »

Le présent projet du gouvernement intitulé « Organisations des Consultations Nationales au Togo », est une concrétisation de cette volonté des autorités togolaises de favoriser l'instauration d'un réel Etat de droit et la mise en place de mécanismes durables pour une réconciliation effective entre les Togolais.

Il présente aussi l'avantage d'être conforme aux pratiques internationalement admises en ce sens qu'elle est conforme à la vision de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU qui, dans sa résolution 2005/81, a, encouragé les Etats « *à faire participer, selon qu'il convient, toutes les parties concernées, notamment la société civile, les victimes, les défenseurs des droits de l'homme et les personnes appartenant à des minorités et des groupes vulnérables, à toutes les actions visant à lutter contre l'impunité, y compris aux procédures judiciaires et à la mise en place de commissions de la vérité et de la réconciliation et d'autres commissions d'enquêtes, au choix des membres de ces commissions et à l'élaboration des textes législatifs pertinents, en veillant à assurer une participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité* ».

Conscient que le peuple togolais, qui a tant souffert, a droit à la vérité et également à la justice, il est impérieux de trouver un consensus national pour assurer la manifestation de cette vérité. La question qui sera au coeur de ces consultations est de savoir, pour les populations togolaises, quelle est la meilleure façon d'affronter le passé pour édifier une société togolaise harmonieuse, tolérante et réconciliée avec elle-même.

A cet égard, les Consultations nationales doivent permettre de :

- déterminer et mesurer le désir et la manière de prendre en charge les legs douloureux du passé autant pour les populations dans leur ensemble que pour les différents groupes en particulier ;
- comprendre comment la population dans ses différentes composantes comprend la justice et ce qu'elle en attend ;
- évaluer les attentes quant aux différentes formules proposées, de prise en charge des violations du passé et de réconciliation et ;
- identifier les institutions, entités et aussi déterminer le profil des personnes, qui sont perçues par les populations comme légitimes et dignes de confiance pour mettre en oeuvre les mesures de réconciliation durable.

Pour en assurer une parfaite réussite, le projet bénéficiera de l'expertise des différents acteurs nationaux et des organisations internationales actifs dans le pays.

## **2 - Impact des Consultations Nationales pour la consolidation de la paix au Togo:**

Après la longue crise socio politique qu'a connu le pays ces quinze dernières années, entraînant des répercussions négatives dans beaucoup de domaines de la vie socio politique et économique, il se dégage aujourd'hui chez toutes les couches de la population togolaise, un besoin réel de paix en vue de faire face aux défis de développement. Après la signature de

l'APG et la tenue effective des élections législatives du 14 octobre 2007, on observe un retour à un climat de paix qui a besoin d'être consolidé.

La paix et la stabilité durable peuvent, en effet, prévaloir si la population perçoit la possibilité de résoudre, par des voies légitimes et justes, des questions politiquement sensibles telles que la prise en charge adéquate des violations du passé, la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, l'inégalité d'accès aux richesses et aux services sociaux et les abus de pouvoir. **Les consultations nationales constituent, à cet égard, une étape importante, en cela qu'elles renforcent la perception des populations que ces voies légitimes et justes de résolution des conflits existent, que celles-ci prennent en charge leurs préoccupations et sont adaptées à leur contexte.**

Les consultations ont une vertu première qui est de donner la parole aux populations et aux victimes, ce qui contribue déjà, à une reconnaissance des victimes en tant que telles et qui est un processus vers une forme de réparation. Les consultations sont indissociables des mécanismes de vérité, réconciliation et de justice qu'elles servent. Elles en sont la première étape incontournable, sans laquelle ces mécanismes seront incompris des populations, ne répondront pas à leurs besoins, seront inadaptés au contexte du pays et entraveront les efforts d'édification de la paix déjà menés par les différents acteurs de la vie socio politique. C'est pourquoi leur impact sur la consolidation de la paix doit se lire à l'aune de l'impact des politiques et stratégies de la réconciliation envisagées, notamment en ce qui concerne le respect et la promotion des droits de l'homme, les réformes institutionnelles, et toutes les mesures visant à garantir la non-répétition des violations.

## **CONTENU DU PROJET**

### **I- DESCRIPTION**

Le projet se situe dans le cadre de l'engagement des autorités togolaises de lutter contre l'impunité.

Il consiste à initier des Consultations Nationales associant le plus largement possible, toutes les composantes de la société dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies de réconciliation.

Ces consultations doivent permettre aux Togolais de s'approprier les mécanismes de vérité, réconciliation et justice qui seront mis en place, participer à la définition des objectifs, à l'identification des règles de fonctionnement et ainsi consolider les bases d'une réconciliation durable.

### **OBJECTIFS**

#### **Objectif global :**

La mise en œuvre du projet permettra à la population de s'approprier les politiques et stratégies de vérité, justice et réconciliation afin d'influencer qualitativement le mandat des mécanismes de mise en œuvre proposés.

#### **Objectifs spécifiques :**

De façon plus précise, le projet permettra:

- d'assurer une réelle implication de la population, à tous les niveaux, dans l'élaboration et la mise en œuvre du processus de réconciliation nationale et donc d'en améliorer les résultats ;

- d'aider à concevoir des mécanismes de réconciliation durable, adaptés au contexte togolais, compris et acceptés par les populations et qui répondent à leurs préoccupations et attentes.

## **II- RESULTATS ATTENDUS :**

La mise en oeuvre de ce projet aboutira aux résultats suivants:

- des recommandations précises reflétant la perception de diverses couches de la population pour une réconciliation véritable sont formulées ;
- les modalités pratiques de mise en oeuvre des mécanismes de vérité, réconciliation et de justice répondant aux préoccupations des populations sont identifiées.

## **III- METHODOLOGIE :**

Amener des personnes à s'ouvrir et s'exprimer sur des sujets sensibles et douloureux exige une attention particulière quant aux formes et à la méthodologie utilisées.

Certaines précautions doivent être prises pour favoriser la pleine participation des populations sans créer de traumatismes supplémentaires. A cette fin, il faudra :

- Mener une campagne d'information et de sensibilisation des populations sur les objectifs de ces consultations préalables à la mise en place des mécanismes de justice, vérité et réconciliation ;
- Utiliser la langue des participants (Ewé, Kabyè, Kotokoli, Moba, Ifè...et Français) ;
- Créer un ou des cadres qui permettent la libre expression de chaque participant et notamment les groupes vulnérables (les enfants, les femmes, les personnes âgées...) ;
- Porter les consultations aussi près des populations que les moyens le permettront ;
- Identification et mise à contribution des organisations relais ;

Développer des méthodes et approches qui tiennent compte de la situation particulière des victimes et des traumatismes qu'elles ont subis et veiller à ne pas créer de nouveaux traumatismes.

Les consultations nationales devraient s'efforcer de toucher les différentes composantes de la population. Il faudra :

- A chaque consultation, limiter le nombre de participants et s'assurer de leur représentativité au niveau quantitatif et qualitatif (sexe, âge, fonction sociale, ethnie...) ;
- Prévoir suffisamment de temps par consultation afin de pouvoir mener des discussions de fond ;
- S'assurer de la légitimité et la représentativité des équipes techniques ainsi que de la représentativité des participants notamment en matière d'équilibre ethnique et du genre et;
- Programmer et réaliser un « feed-back » à destination des populations consultées.

La population sera consultée sous différentes formes différentes :

- Les entretiens individuels ;
- Les discussions avec les groupes focaux ;
- Les rencontres communautaires
- Via Internet

Il sera aussi adopté une stratégie avancée qui consistera à amener les consultations vers les populations. Dans cette perspective, les équipes régionales seront dotées de matériels audio visuels pour aller vers les populations dans les hameaux les plus reculés.

### **La consultation cherche à établir :**

- La perception des populations, quant aux conflits et violences qui ont émaillé l'histoire du pays, les conséquences autant sur eux que sur la société en général, les responsables du conflit et les auteurs des violations ;
- Leur perception quant à la justice, ce qu'elles en attendent et comment prévenir les injustices;
- L'inventaire et la typologie des violations des droits de l'homme qui ont été commises ;
- Les vues des populations sur les politiques et stratégies de vérité, justice et réconciliation :
  - vérité, à quelles fins?
  - les programmes de réparation : quelles violations réparer, pour quel bénéficiaire, et des réparations de quelle nature ?
  - les différentes formes de réconciliation
  - mécanismes de justice traditionnelle : existe-t-il des mécanismes traditionnels d'administration de la justice ? Quel est leur rôle ? Quels sont les organes traditionnels de médiation et de résolution des conflits ?
  - la gestion de la mémoire
  - les mécanismes d'établissement des responsabilités
- Les personnes ou institutions qui sont les mieux à même de mettre en oeuvre les mécanismes de vérité, réconciliation et de justice ;
- Les attentes relatives à la protection des témoins, des enfants, des femmes victimes de violences sexuelles et d'autres personnes vulnérables.

### **Les entretiens individuels**

Lors de ces entretiens, les questions seront ouvertes et simples, et permettront aux personnes consultées d'y répondre de façon aisée. Les questionnaires appropriés seront élaborés à cet effet par un groupe d'expert sous la responsabilité de l'Unité d'appui.

### **Discussions avec les groupes focaux**

Deux catégories de discussions seront menées autour:

- des groupes socioprofessionnels précis : associations en charge des questions de femmes et d'enfants, organisations de jeunes, confessions religieuses, associations et ONG de défense des droits de l'homme, Togolais de la diaspora<sup>2</sup>, rapatriés, les représentants des partis politiques, les forces de l'ordre et de sécurité, barreau et magistrats, conseillers de préfectures et les membres des délégations spéciales, les parlementaires, journalistes, universitaires, les chefs traditionnels et leurs notables etc.
- de certaines thématiques bien définies : les discussions pourront alors répondre aux attentes des différents groupes et associations en ce qui concerne leurs conceptions propres liées à la paix, à la justice, à la vérité, à la réconciliation et à la réparation.

Ces discussions de groupe sont un mécanisme complémentaire pour consulter la population durant lesquelles les participants approfondissent les questions les plus pertinentes. Des outils d'animation seront confectionnés à cet effet et une méthodologie d'approche et d'entretien sera élaborée.

### **Les rencontres communautaires**

Ces rencontres communautaires initiées au niveau communal et préfectoral par des facilitateurs- animateurs auront pour rôle de stimuler les participants avant d'ouvrir les discussions générales et l'échange d'opinions. Des pièces de théâtre et/ou des jeux de rôle sur les thématiques de la réconciliation, de la vérité et de la justice pourront être jouées et auront le rôle de déclencheur de paroles.

Les discussions pourront porter également sur des questions liées à la gestion de la mémoire collective. Les rencontres communautaires auront lieu principalement mais non exclusivement, dans les localités où les actes de violence les plus importants se sont produits.